

Glossaire

Examen final	(anciennement: examen de fin d'apprentissage) fait partie de la procédure de qualification. Il a lieu vers la fin de la formation professionnelle initiale.
Programme de formation pour les entreprises formatrices	Est généralement élaboré par l'OrTra et existe dans quelques professions où le plan de formation ne convient pas comme instrument de planification pour la formation pratique dans l'entreprise formatrice.
Certificats de la formation professionnelle	Trois examens finaux existent dans la formation professionnelle initiale: l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), le certificat fédéral de capacité (CFC) et le certificat fédéral de maturité professionnelle.
Formation professionnelle initiale	(également: apprentissage) sert à transmettre et à acquérir les compétences, les connaissances et le savoir-faire requis pour exercer un métier. Elle se déroule dans trois lieux de formation: l'entreprise formatrice, le centre de cours interentreprises et l'école professionnelle.
Formatrice/formateur en entreprise formatrice	(anciennement: maître(sse)s d'apprentissage) enseignent aux apprenant(e)s la partie pratique de la formation professionnelle initiale dans l'entreprise formatrice. D'autres personnes du métier dans l'entreprise peuvent être chargées d'enseigner aux apprenant(e)s une partie de la pratique professionnelle.
Loi sur la formation professionnelle (LFPr)	Est la base légale la plus importante et contient les prescriptions de la Confédération relatives à la formation professionnelle initiale (apprentissage), à la formation professionnelle supérieure et à la formation continue à des fins professionnelles.
Ecole professionnelle	Dispense aux apprenant(e)s la formation scolaire dans l'enseignement spécifique à la profession et dans l'enseignement de la culture générale. Les écoles professionnelles proposent en outre des cours d'appoint et des cours facultatifs.
Rapport de formation	Consigne la vérification périodique du succès de l'enseignement dans l'entreprise formatrice. Celle-ci prend la forme d'un entretien structuré entre le formateur/la formatrice et l'apprenant(e). Le rapport de formation est obligatoire.
Plan de formation de la profession	Fait partie de l'ordonnance sur la formation et définit la forme concrète prise par la formation.
Plan de formation de l'entreprise formatrice (plan de formation de l'entreprise)	Constitue la mise en œuvre du plan de formation et de l'ordonnance sur la formation pour la profession concernée, adaptée aux réalités de l'entreprise formatrice.
Plan de formation de l'apprenant(e) (plan de formation individuel)	Est défini individuellement pour chaque apprenant(e) par la formatrice ou le formateur sur la base du plan de formation de l'entreprise.

Ordonnances sur la formation	(également: ordonnances sur la formation professionnelle initiale, anciennement: règlements d'apprentissage et d'examen) définissent les éléments fondamentaux de la profession concernée, en particulier: <ul style="list-style-type: none">• l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale• les objectifs et exigences de la formation dans la pratique professionnelle• les objectifs et exigences de la formation scolaire• l'étendue des contenus de la formation et les parts dévolues à chacun des lieux de formation• la procédure de qualification, les certificats et les titres
Brainstorming	Est une méthode qui vise à stimuler la production d'idées nouvelles au sein d'un groupe d'individus.
Compétence opérationnelle	Rassemblement des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Les compétences professionnelles permettent de résoudre de façon autonome et compétente des tâches et des problèmes dans le domaine professionnel. Les compétences méthodologiques aident les professionnels à mettre en place une bonne organisation du travail et des stratégies appropriées pour résoudre les problèmes. Les compétences sociales et personnelles habilite à aménager collectivement les relations ainsi qu'à surmonter en toute sécurité les défis qui se présentent aux équipes et dans les situations de communication.
Entreprise formatrice (formation en entreprise)	Dispense la formation dans la pratique professionnelle. L'entreprise formatrice sélectionne les apprenant(e)s et conclut avec eux/elles un contrat d'apprentissage.
Certificat d'apprentissage	A la fin de la relation de travail, l'apprenant(e) a droit à un certificat délivré par son employeur et qui doit au moins contenir les indications requises concernant la profession apprise et la durée de la formation professionnelle initiale.
Rapport d'évaluation	Les apprenant(e)s y décrivent régulièrement les travaux principaux, les compétences acquises et les expériences faites, et y réfléchissent aux compétences opérationnelles. Les rapports d'évaluation sont la partie la plus importante du dossier de formation.
Dossier de formation	Est pour l'essentiel constitué par l'ensemble des rapports d'évaluation. Le dossier de formation sert d'ouvrage de référence pour l'apprenant(e). La formatrice/le formateur peut y suivre le déroulement de la formation, l'intérêt de l'apprenant(e) pour le métier et son engagement. Le dossier de formation fait également partie de la documentation relative à la formation professionnelle initiale.
Apprenant(e)	Appelé autrefois «apprenti».
Lieux de formation	Voir formation professionnelle initiale.
Mindmap	(en français: cartographie mentale) est une méthode permettant de représenter des pensées successives.
Organisations du monde du travail (Or-Tra)	Terme collectif désignant les associations professionnelles, les organisations de branche, les syndicats et d'autres organisations compétentes en matière de formation professionnelle.

Procédure de qualification	Permet de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans le plan de formation pour pouvoir exercer un métier. La procédure la plus importante est l'examen final.
Cours interentreprises (CI)	Sont en règle générale proposés par les organisations du monde du travail et complètent la formation dans l'entreprise formatrice et à l'école professionnelle.